

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-08-92

Date de la convocation : 16 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 9

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux décembre deux-mil-vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCOANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
ROCHETTE Yvette procuration à CHAVANA Jean-Luc
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
DUCHAMP Françoise procuration à SANTIAGO François
EBOLI Laure procuration à LAROIX Laurence
MERLE Evelyne procuration à LESCOANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
FAURE Pascal procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire : LARGERON Olivier

OBJET : INTEGRATION DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 24 février 2023, le conseil municipal avait dénommé les deux futures voies du lotissement communal les Violettes rue des Perce Neige pour la voie supérieure et rue des Primevères pour la voie inférieure.

Après bornage et établissement des documents d'arpentage par le cabinet de géomètre Chalaye, il convient de procéder à l'intégration de ces deux voies et à la modification du linéaire de la rue Louis Jacquemin dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PROCEDE à ces intégrations et modifications afin de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 décembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231222-2023-08-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023

Le Maire
Vincent DUCREUX